



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREUVE DE DEPOT N°

**DECLARATION DU CHANGEMENT
D'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R.512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="PERIN ET CIE"/>	
<input type="text" value="11, rue du Cabotage"/>	
<input type="text" value="ZI du Ty Mor"/>	
<input type="text" value="56700"/>	<input type="text" value="HENNEBONT"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une **installation classée relevant du régime de la déclaration** :
- x Vu le récépissé de déclaration délivré le 4 avril 2000 à la société PICCO (Société des Docks et Cimenteries Réunies) – rubrique 2515 ;

Ancien exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R.512-68 du code de l'environnement.